

Association CardioCollègues 48  
Adresse : 14 Rue de l'égalité 48100 Bourgs-sur-Colagne  
Déclarée à la Sous-Préfecture de Florac sous le numéro

Numéro d'ordre :

### Cotisation d'adhésion (à remettre à l'adhérent)

Reçue la somme de 15 €, au titre de la cotisation 2020

Espèces  Chèque  Virement

De M. Mme : Nom Prénom

Adresse :

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre actif.

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et *le cas échéant* à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à le .. / .. / .....

J'accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement par l'association pour les besoins de son objet. Les photos pourront être publiées dans la presse locale, sur le site internet cario-collegues48.fr et la page Facebook. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

### Le Président

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : **Présidents de l'association CardioCollègues48**

✂-----

Numéro d'ordre :

### Bulletin d'adhésion (à conserver par l'association)

M. Mme : Nom Prénom

Adresse :

*Le cas échéant* : tél.fixe/port. : E-mail :

N° de chèque : \_\_\_\_\_

Date d'adhésion : Durée de l'adhésion : 31/12/2020

Cotisation acquittée :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association CardioCollègues 48.

J'accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement par l'association pour les besoins de son objet. Les photos pourront être publiées dans la presse locale, sur le site internet cario-collegues48.fr et la page Facebook. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

Fait en deux exemplaires à le .. / .. / .....

L'adhérent